

Compte-rendu

Comité consultatif LEADER du 26 mai 2016

| Composition du comité consultatif | |
|--|---|
| Liste des structures | Membres présents au CCL le 26 mai 2016 |
| ANPP | Grégory Huyghe |
| ASP | Olivier Massounie / Samir Ben-othman / Christelle Monnerie |
| CGET | Arnaud Marty |
| Contact Point | Yves Champetier |
| Conseil régional PACA / représentant LEADER | Marianne Pommier |
| FNCOFOR | Alice Séqué-Weill |
| France Cluster | Gwenaël Doré |
| GAL Centre Corse | Jean-Louis Achard |
| GAL du Pays Dignois | Charlène Tourtet / Laura Gérard |
| LEADER France | Annie Constantin Etienne Anginot |
| MAAF BCDR | Marianne Salgues |
| MAAF (Comité consultatif suivi évaluation) | Marc Longhi |
| MAAF (pilotage national et coordination) | Hanane Allali-puz Eric Demmerlé Joëlle Silberstein Rik Vandererven |
| RED | Gérard Peltre |

Contact :

Hanane Allali-puz – Chargée de mission LEADER et stratégies locales de développement

hanane.allali-puz@agriculture.gouv.fr / Tél 01.49.55.59.99

GLOSSAIRE

| | |
|---------------|--|
| AAP | Appel à propositions |
| CCL | Comité consultatif LEADER |
| CCPEI | Comité consultatif du partenariat européen pour l'innovation |
| CCSE | Comité consultatif suivi et évaluation |
| CRR | Comité du réseau rural |
| CTN | Coopération transnationale |
| DDMO | Descriptif détaillé de mise en œuvre (système d'information OSIRIS) |
| DGSC | Descriptif du système de gestion et de contrôle |
| DLAL | Développement local mené par les acteurs locaux |
| DPMA | Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture |
| ENRD | The European Network for Rural Development : réseau européen pour le développement rural |
| GAL | Groupe d'action locale |
| GIEE | Groupement d'intérêt économique et environnemental |
| ITI | Investissement territorial intégré |
| LEADER | Liaison entre actions de développement de l'économie rurale |
| MEEM | Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer |
| MCDR | Mobilisation collective pour le développement rural |
| PCEA | Professeur certifié à l'enseignement agricole |
| PDR | Programme de développement rural |
| PEI | Partenariat européen pour l'innovation |
| PSRRN | Programme spécifique du réseau rural national |
| RRR | Réseau ruraux régionaux |
| SLD | Stratégie locale de développement |
| RAMO | Rapport de mise en œuvre |

Propos introductifs

Monsieur Rik Vandererven – adjoint au sous-directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires au MAAF, introduit la séance en rappelant les principales missions incombant à l'administration centrale dans le cadre du Réseau Rural National :

- Stratégies locales de développement des GAL sans remettre en cause le positionnement des régions ;
- Accompagnement des régions en favorisant les échanges entre elles et avec l'Union européenne ;

Pour ce faire, il est indispensable qu'un réseau d'échanges au niveau national, régional et européen s'instaure afin que tous ses membres puissent alimenter et bénéficier des informations présentes sur ce réseau, et mutualiser les bonnes pratiques. Le bon fonctionnement du Réseau dépend de l'implication de tous les acteurs qui le composent.

1. Actualités et perspectives LEADER du second semestre 2016

1.1. Etat d'avancement LEADER : mise en place des GAL (cf. diaporama)

1.1.1. La sélection des GAL

Les éléments présentés plus bas sont issus de **12 retours** de régions, suite à une enquête réalisée par le MAAF auprès des autorités de gestion régionales.

A ce jour, la majorité des régions a sélectionné ses GAL. La sélection s'est faite en 1 ou 2 vagues : possibilité lors de la seconde vague d'améliorer des candidatures qui n'auraient pas été sélectionnées lors de la première vague et de se faire accompagner par le MAAF si nécessaire. Il faut compter entre 8 mois et un an de travail avant le dépôt de la candidature du GAL auprès du Comité de sélection régional.

A ce jour 167 GAL ont été sélectionnés sur 12 régions ; certaines régions ont augmenté significativement leur nombre de GAL par rapport à la programmation précédente (Pays de Loire et Centre avec respectivement : de 18 GAL à 28 et de 12 à 23 GAL). Certains acteurs présents craignent une « dilution » de l'esprit LEADER avec la multiplication des GAL sur chaque territoire.

Le MAAF souligne l'utilité et approuve la diversité des parties prenantes au sein des comités de sélection des GAL.

1.1.2. LEADER et les stratégies régionales

Il est encore trop tôt à ce jour pour ressortir une ou des orientations thématiques, le contenu des SLD n'étant pas encore consolidé au niveau national.

1.1.3. L'enveloppe financière

L'enveloppe LEADER est passée de 300 à 600 millions d'euros de FEADER par rapport à la programmation précédente.

La mesure 19.1 relative à l'aide préparatoire a été mobilisée, à ce jour, à hauteur de 200 000 € répartis sur les différents territoires.

1.1.4. Le conventionnement des GAL/AG/OP : un démarrage lent

A ce jour une cinquantaine de GAL ont conventionné sur les 167 sélectionnés par les 12 régions qui ont répondu à l'enquête.

Plusieurs motifs peuvent expliquer ce faible nombre de signatures de conventions :

- Circuits de gestion complexes à mettre en œuvre et à traduire au sein des conventions, sachant que 5 types de circuits de gestion différents ont été pris en compte dans le modèle de convention mais peuvent nécessiter des adaptations ;
- Le changement d'autorité de gestion vers les régions et la nécessité de disposer de personnel formé ;
- Le changement de la Politique Agricole Commune qu'il convient de s'approprier sur chacun des territoires.

1.1.5. Les réseaux ruraux régionaux

Le Réseau Rural National a noté une baisse de la mobilisation des régions suite aux élections fin 2015, vraisemblablement liée aux délais de redéfinition des priorités d'action des nouveaux élus.

Dans le cadre de l'accord de partenariat, il y a un challenge LEADER via des indicateurs qualitatifs et quantitatifs avec des objectifs fixés. C'est la raison pour laquelle les acteurs territoriaux sont invités à davantage s'investir dans les réunions des réseaux ruraux régionaux ainsi qu'au niveau national.

Plusieurs réseaux ruraux régionaux et nationaux tels que Leader France, l'ARF.... existent et sont des instances permettant aux régions de transmettre et faire remonter leurs remarques auprès de l'administration centrale.

| |
|---|
| <p><u>Enjeu</u> : il est important de faire passer le message suivant à l'ensemble des acteurs : les réseaux régionaux sont un moyen et un lieu de paroles pour les acteurs territoriaux afin de répondre à certains de leurs points de blocage le cas échéant.</p> |
|---|

1.1.6. L'approche « multi-fonds »

La mise en œuvre de l'approche multi-fonds dans LEADER est un souhait de la Commission Européenne. Cependant, l'articulation entre les différents FESI pose problème car les règlements des différents fonds ne permettent pas forcément une mise en œuvre efficace, notamment en matière d'ingénierie. Les autorités de gestion françaises n'ont également pas plébiscité cette approche.

1.2. Participation LEADER à l'appel à proposition MCDR

Présentation du projet par M. Gwénaél Doré de France Clusters (cf diaporama dédié)

Suite à l'appel à propositions pour la « Mobilisation collective pour le développement rural - MCDR), 16 projets ont été retenus dont celui déposé par France Clusters « *Clusters entreprises : une réciprocité prometteuse entre ville et campagne* », un projet qui traite d'un thème de travail principal du volet LEADER du RRN : le lien urbain rural à travers les SLD des GAL.

1.3. Capitalisation LEADER

Dans le cadre du projet de capitalisation d'actions pertinentes LEADER/CASDAR réalisé par LEADER France et le MAAF, 24 fiches de capitalisation d'expériences ont été retenues par le MAAF sur la centaine reçue.

Ces fiches ont été traduites en anglais et seront prochainement accessibles sur le site internet du RRN et du réseau européen du développement rural (REDR).

http://enrd.ec.europa.eu/enrd-static/policy-in-action/rdp_view/en/view_projects_en.html

1.4. Coopération

Il existe 3 types de coopération :

- la coopération interterritoriale : entre territoires d'un même état membre
- la coopération transnationale : entre un ou des territoires d'un ou de plusieurs états membres
- la coopération avec les pays tiers : les pays hors UE

Les premières rencontres nationales Coopération LEADER 2014-2020 se tiendront fin novembre. A ce stade, le territoire GAL, hôte de cet événement n'a pas encore été sélectionné. Le séminaire se déroulera sur 2 journées et rassemblerait environ 250 participants, avec une ouverture vers quelques pays européens.

Seraient abordés lors de ce séminaire les sujets relatifs au bilan de la coopération 2007-2013 ainsi que les perspectives de la coopération pour 2014-2020.

En conclusion de cette première partie :

- Proposer des formats et une fréquence de réunions nationales permettant de favoriser les échanges sur les bonnes pratiques et méthodes sur différents sujets ;
- Définir les modalités de capitalisation pour recueillir l'ensemble des informations auprès des GAL tant au niveau national qu'europpéen ;
- Identifier les actions à mettre en œuvre afin de développer le partenariat dans le cadre d'enjeux politiques (sujet des migrants par exemple).

2. LEADER 2014-2020 : comment collaborer aux niveaux régional et européen ?

2.1 Retour sur les deux réunions du sous-groupe LEADER de la DG-Agri

Quelques retours sur le sous-groupe LEADER de la DG-AGRI du 16 février 2016 :

- L'enveloppe financière LEADER peut être mobilisée jusqu'à 25 % maximum pour le fonctionnement et animation du GAL ;
- La France arrive en 3ème position en matière de nombre de projets liés à la coopération ;
- 35 % des Etats membres vont mettre en œuvre les coûts simplifiés pour le fonctionnement et l'animation (mesure 19.4). Toutefois, cette procédure reste compliquée à définir et à mettre en œuvre ;
- Les Etats membres ont programmé LEADER sous la priorité 6.b (inclusion sociale) comme recommandé par la Commission. La priorité 6.b étant un rattachement administratif qui permet l'ouverture vers l'ensemble des priorités du développement rural ;
- L'innovation est un des thèmes principaux portés par LEADER ;
- Dans le cadre du multi-fonds, il est prévu un fonds chef de file qui supporte l'animation et le fonctionnement des GAL. Par exemple, pour les SDL communes LEADER / DLAL, le FEADER se positionnerait en tant que chef de file sur des SLD communes avec le FEAMP.
- Les thèmes de travail identifiés pour les 2 ans à venir sont au nombre de 8 dont les approches multi-fonds est l'un des thèmes prioritaires :
 - ❶ Les approches pluri-fonds
 - ❷ Capacité administrative des GAL
 - ❸ Comment appuyer la CTN ?
 - ❹ LEADER/DLAL comme outil pour atteindre les objectifs/priorités du développement local

- ⑤ LEADER et l'innovation
- ⑥ Comment mesurer la plus-value de la démarche LEADER ?
- ⑦ Les GAL comme « communicants » sur le développement rural et la stratégie UE
- ⑧ Comment mener à bien une SLD ?

2.2 Information sur le recueil des données sur les GAL par la Commission

Une base de données fonctionnelle sur la mise en œuvre de LEADER doit être mise en place et accessible à tous les niveaux d'acteurs LEADER. Elle doit recueillir le maximum d'informations au niveau local afin d'être remontées au plus haut niveau national et européen. L'unité nationale d'animation est chargée du suivi de cette base de données.

2.3 Information sur les formations destinées aux bénéficiaires du FEADER (RRN)

Il est envisagé une formation à destination des bénéficiaires du FEADER sur le thème suivant : prise en mains d'un dossier FEADER.

Dans le cadre de l'élaboration d'un document support de formation, les animateurs du réseau rural national souhaitent faire appel aux GAL et reviendront vers eux le moment venu.

Par ailleurs, le RRN fait part aux GAL d'un envoi via la messagerie d'une enquête sur leurs propres besoins en formation.

2.4 Information sur le suivi et l'évaluation 2014-2020

L'évaluation est une obligation de la Commission. Le document de suivi de l'évaluation est le RAMO (Rapport de mise en œuvre). Les indicateurs permettant un suivi spécifique de la mesure 19 - LEADER, sont de différents types :

- indicateurs de résultat,
- indicateurs de réalisation,
- indicateurs cibles,
- indicateur de performance

Un guide pratique sur le suivi de l'évaluation LEADER est en cours de réalisation par la cellule d'animation « Suivi et Evaluation » du réseau rural européen.

Les GAL seront sollicités et encouragés à participer à la relecture de ce guide pratique via un groupe de travail (*document de base sur l'intranet du MAAF*).

Il est proposé que les candidats intéressés pour leur participation à l'élaboration de ce guide prennent contact auprès de Marc Longhi.

Une réunion sur le suivi de l'évaluation LEADER est envisagée sur une journée, date à fixer ultérieurement.

Par ailleurs, certains membres du comité proposent qu'un appel aux centres de recherches et instituts universitaires soit réalisé en amont de l'évaluation à des fins d'expertise territoriale. Cette proposition reste à étudier, et fera l'objet d'une instance dédiée à ce sujet.

Une évaluation de la plus-value de LEADER pourrait être effectuée en 2016-2017.

Un consensus apparaît au sein du comité consultatif pour réaliser cette évaluation avec des laboratoires de recherche. Cette proposition doit également être étudiée.

2.5 Collaborer : quelles méthodes ?

Le comité consultatif LEADER est un des lieux où les parties prenantes ont la parole et peuvent transmettre les travaux des GAL. La remontée d'informations des GAL vers les réseaux ruraux régionaux, ou vers les têtes de réseaux nationaux tels LEADER France, l'ARF.... permettent aussi le portage et la transmission des messages au niveau national et régional. Cet exercice est essentiel et reste un enjeu fort en termes de diffusion de l'information, de mutualisation et de diffusion des bonnes et pratiques.

Les acteurs, aussi bien territoriaux que nationaux, sont concernés compte tenu des objectifs de résultats à atteindre par chacun d'entre eux.

Chaque acteur peut être bénéficiaire des collaborations au niveau régional et européen dès lors que tous contribuent à la mutualisation des informations disponibles à leur niveau.

2.6 Point d'information sur le calendrier et les différents évènements (cf. diaporama)

• COMMUNICATION

- Le nouveau site internet du RRN sera disponible d'ici juin 2017. Il facilitera les échanges entre les GAL, les régions et le réseau national. Une refonte et mise à jour du site actuel seront disponibles le 9 juin.
- Plaquette de communication, photos et vidéo font partie des outils de communication à venir ;
- Un livret d'accueil sur « *Comment être membre du réseau ?* » devrait paraître au courant du second semestre 2016 ;
- Newsletter : la première lettre du réseau rural 2014-2020 est prévue pour mi-juin 2016 ;
- Publication d'une fiche synthèse par mesure du FEADER. Cette étude est conduite en collaboration avec l'INRA de Toulouse chargé de la mise en œuvre de l'observatoire de développement rural (ODR).
- Productions nationales de plusieurs études dans un objectif de vulgarisation de la politique de développement rural :
 - analyse transversale sur les 20 mesures des PDR
 - Les territoires ruraux et les FESI (FEADER / FEDER)
 - Etude sur la mesure 19 (LEADER)

- **AGENDA**

- Séminaire du Réseau Rural National les 29 et 30 juin au Palais des Congrès de Versailles.

Conclusion

En conclusion, ce comité consultatif a largement mis l'accent sur la mise à disposition des informations et ressources LEADER par les têtes de réseau et leur accessibilité par l'ensemble des acteurs territoriaux, régionaux, nationaux et européens.

Cette large mise à disposition est la clé des collaborations aux différentes échelles, depuis le niveau local jusqu'au niveau européen.

Enfin, il a été rappelé que le Comité consultatif LEADER est un lieu d'échanges privilégié entre les différents acteurs de la démarche LEADER.